

MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05

Fax : 03.84.47.35.31

@ : mairiedecourlans@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, GROS Jean-Gérard, COLOMER Patrick, DORMOY David, FILIATRE Daniel, JACQUET Chantal.

Absents excusés : MORTIER Antoine, GUIGON Delphine MINARY Guy, SCHMITT Séverine, CADET Philippe.
D. GUIGON donne pouvoir à P. COLOMER ; G. MINARY donne pouvoir à JG GROS ; S. SCHMITT donne pouvoir à C. JACQUET ; P. CADET donne pouvoir à P. FOURNOT.

Secrétaire de Séance : David DORMOY

1- COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le compte administratif 2017 présente les résultats suivants :

Dépenses de Fonctionnement : 440 448.42	Dépenses d'Investissement : 152 451.71
Recettes de Fonctionnement : 482 668.16	Recettes d'Investissement : 135 656.07

Résultat de clôture :	Excédent de fonctionnement :	42 219.74
	Déficit d'investissement :	16 886.64
	Résultat de clôture :	25 333.10

Monsieur le Maire quitte l'assemblée délibérative, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2017.

2- COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur Municipal concordant avec le Compte Administratif de la commune.

3- AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'unanimité :

- 16 886.64 au compte 1068
- 25 333.10 au compte 002

4- VOTE DES TROIS TAXES

Sur proposition de la commission des finances et après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux à leur niveau de 2017 pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation : 11.03 %

Taxe sur le Foncier non bâti : 31.04 %

Taxe sur le Foncier bâti : 17.49 %

5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Après présentation et discussions, le budget primitif 2018 est adopté comme suit à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT : 495 489 €

INVESTISSEMENT : 256 980 €

Détail des subventions communales votées :

ACCA : 70 € ; Pompiers : 50 € ; Ecole Buissonnière : 290 € ; Foyer Rural : 200 € ; Yetchuno : 150 € ; Club Canin : 70 € ; Nouveaux pas pour Lucia : 70 €.

6 – Intervention d'ECLA sur l'attribution de compensation

MM GALLET, 1^{er} vice-président en charge des finances d'ECLA et M. GREMET, Directeur Financier d'ECLA sont venus présenter au Conseil Municipal le mécanisme et le principe de l'attribution de compensation.

Le secrétaire de séance,

David DORMOY



Le Maire,

Alain PATTINGRE

